BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 22 décembre 2017	***N° 2017-772***

Convocation du 15 décembre 2017
Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOULET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 22 décembre 2017**	***Délibération***
	Direction des relations internationales	***N° 2017-772***

Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) - Bilan 2017 - Perspectives 2018 - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – MIPIM 2017 : bilan

Le Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), réunissant les acteurs les plus influents de tous les secteurs de l'immobilier (bureaux, résidentiel, commerces, santé, sport, logistique et industriel), s'est tenu à Cannes du 14 au 17 mars 2017.
Evènement de l'année dans l'immobilier, et offrant un accès aux plus grands projets de développement immobilier et aux sources de capitaux à l'international, ce salon a ainsi rassemblé pendant 4 jours :
- 24 200 participants,
- 100 pays
- 5 000 investisseurs,
- 3100 entreprises exposantes.

Le MIPIM reste un baromètre des tendances de l'immobilier international, et permet d'analyser la viabilité des projets et les investissements d'avenir.

En 2017 ont ainsi été organisés :
- plus de 20 000 m² d'exposition de projets internationaux sur l'immobilier,
- des espaces de réseautage (plate-forme de rencontres exclusives),
- des focus géographiques et sectoriels,
- plus 100 conférences de haut niveau permettant de recueillir l'avis d'experts sur les secteurs clés et les grandes tendances de l'immobilier,
- 150 événements de réseautage
- plus de 1 000 projets présentés (résidentiel, médical, bureaux, commercial, industriel et logistique, hôtel et tourisme, sport…)
- des laboratoires/ ateliers sur l'immobilier dans les pays en voie de développement,
- un Mayor's Think Tank, club de réflexion réunissant des maires des grandes villes internationales.

Pour la 16e année consécutive, Bordeaux Métropole, en partenariat avec Bordeaux Euratlantique, la Mairie de Bordeaux, l'Observatoire de l'immobilier d'entreprises de Bordeaux Métropole (OIEB), et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB), a participé au salon.

En 2017:

- un stand de 151,90 m², permettant de mettre en avant les atouts de la métropole et le dynamisme des entreprises qui y concourent,
- le maintien du partenariat avec les entreprises du territoire bordelais. 20 entreprises se sont ainsi associées en souscrivant à une des 4 offres de service proposées par Bordeaux Euratlantique.
- le rappel de l'ouverture de la LGV en juillet 2017.
- l'utilisation de la marque territoriale « Magnetic Bordeaux »

Le territoire bordelais a été représenté à Cannes par une délégation de 92 personnes sur 4 jours.

Mobilisant les forces vives du territoire autour de grands objectifs, le MIPIM offre la possibilité d'élaborer un message commun autour du projet métropolitain et de ses grands équipements. Au fil des années, cette synergie public/privé permet de porter les ambitions bordelaises au plus haut niveau. C'est surtout pour notre territoire le seul salon international qui permet de valoriser le dynamisme et l'effervescence de ses projets, ses innovations, et ses opérations phares.

En termes de fréquentation, les visiteurs restent en majorité européens et français, avec des contacts toujours plus qualifiés et ciblés.

Les animations, événements incontournables, qui ponctuent la vie du stand pendant ces 4 jours, se sont déroulées sur la base du programme ci-dessous :

Le budget global de l'opération en 2017 s'est élevé à 316 170 € (274 812€ en 2016), avec une participation de 168 170€ (121 812€ en 2016) pour Bordeaux Métropole, le reste étant financé par les partenaires.
L'augmentation de la participation de Bordeaux de 46 358€ en 2017 est lié notamment à :
- l'augmentation annuelle des tarifs du Reed Midem
- la réservation d'un poteau publicitaire 4 faces qui se situe dans l'entrée du salon face à notre stand
- la mise en place d'outils de communication autour de la marque « Magnetic Bordeaux ».

2 – Perspectives 2018 :

L'édition 2018 du MIPIM aura lieu du 13 au 16 mars. L'organisation de notre participation nécessite une anticipation et une coordination bien en amont.
Il convient ainsi de prendre d'ores et déjà certaines orientations afin de garantir une qualité de présence et d'accueil, tels que :

- reconduire la mise en place d'un comité de suivi, chargé de suivre l'organisation de la manifestation, de valider les grandes orientations et étapes du projet, dont la présidence sera assurée par M. Daniel Hickel, président de la Commission attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain de Bordeaux Métropole.

- réserver un emplacement localisé dans la zone A/Niveau 01, pour une superficie totale de 151.90 m² (identique à 2017).

- mobiliser le Reed Midem sur la valorisation de la présence bordelaise au Mipim 2017 (conférences, base de données, plate-forme projets…)
- maintenir *a minima* les conditions actuelles des différents partenariats établis avec Bordeaux Euratlantique, la Mairie de Bordeaux, l'OIEB et la CCIB,
- déterminer avant fin janvier 2018 la composition de la délégation qui sera amenée à représenter Bordeaux Métropole sur une base comparable à celle des années précédentes : élus, collaborateurs, services en charge du développement économique et du développement urbain, équipe communication, et équipe technique. L'anticipation de ce point permettra de réserver un hôtel au meilleur prix et à proximité du palais des festivals.

En termes de budget, l'opération globale 2018 peut être estimée à 300 000€ avec des participations prévisionnelles de
- 141 000€ pour Bordeaux Métropole, et
- 159 000€ pour les partenaires (Bordeaux Euratlantique, Mairie de Bordeaux, OIEB, CCIB)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain,

VU le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi 82-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ; texte servant de référence aux remboursements des frais des agents territoriaux, et ses arrêtés d'application,

VU le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 permettant l'application aux fonctionnaires territoriaux des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État prévus à l'article 6 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006,

VU la délibération n° 2013/0113 du Conseil métropolitain en date du 1er mars 2013, relative à la prise en charge des frais de déplacements,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole de participer au MIPIM afin de promouvoir le territoire métropolitain.

DECIDE

Article 1 : Bordeaux Métropole participera au salon du MIPIM qui aura lieu à Cannes du 13 au 16 mars 2018.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat de réservation du stand.

Article 3 : les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2018, sous réserve de son adoption, au chapitre 011, article 6233, fonction 64.

Article 4 : Un comité de suivi partenarial, chargé de suivre l'organisation de la manifestation et de valider les grandes orientations et étapes du projet, est reconduit. Il sera présidé par Monsieur Daniel Hickel, président de la Commission attractivité économique, emploi et rayonnement métropolitain de Bordeaux Métropole.

Article 5 : compte tenu des contraintes imposées par l'organisateur du salon et des conditions particulières de réservation à Cannes pendant le salon, le paiement des accréditations (droits d'entrée) et des réservations d'hôtel pourra se faire par anticipation sur la base d'un certificat administratif.

Article 6 : les dépenses engagées par les membres de la délégation présente au MIPIM seront prises en charge sur la base des frais réels.

Article 7 : des conventions entre Bordeaux Métropole et ses différents partenaires, institutionnels ou occasionnels, seront conclues afin d'établir les modalités de participation, notamment financières.

Article 8 : Monsieur le Président est autorisé à signer ces conventions au fur et à mesure de leur conclusion avec les différents partenaires, ainsi que tout document nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre de la manifestation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **15 JANVIER 2018** **PUBLIÉ LE :** **15 JANVIER 2018**	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS